Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B572-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B572

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de BHNS Ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M083)

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Jöel - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Département Affaires Juridiques, Commande Publique et Patrimoine
Direction de la Commande Publique
SRT

02_5_10

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de BHNS Ligne B de la Communauté du pays d'Aix (n° 2015M083)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre complète relative au projet de BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix.
Cette ligne de 7 km reliera les quartiers Ouest (Avenue Saint Mitre des Champs) et Est (Parc relais du Krypton) du territoire Aixois, et apportera ainsi une nouvelle offre de transport en commun sur ce territoire. Les objectifs de ce projet sont de fluidifier la circulation, apporter un service hautement qualitatif à la population, et embellir la ville (façade à façade).

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre complète (AVP/PRO/ACT/DET/OPC/AOR) relative au projet de BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix.

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes:

La consultation n'a pas fait l'objet d'allotissement.

La consultation n'ouvrait pas au candidat la possibilité de présenter de variantes.

Le marché comporte une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

La **TRANCHE FERME (TF)**, porte sur les éléments de mission de maîtrise d'œuvre témoin en phase études de conception et contractualisation.
Elle comprend la réalisation des missions suivantes :

- **Mission 1 AVP :** Etudes d'avant-projet (AVP) de l'ensemble de l'infrastructure de transport et des aménagements urbains associés, des différents systèmes de régulation, de supervision, d'exploitation et d'information voyageur, et l'intégration de ces systèmes avec les systèmes centraux existant et le matériel roulant. Ces études devront être réalisées, selon les modes Bus à haut niveau de service.
- **Mission 2 PRO :** Etudes de niveau Projet (PRO),
- **Mission 3 DCE-ACT:** Assistance à la passation des contrats de travaux (DCE et ACT),

La **TRANCHE CONDITIONNELLE N°1 (TC1)** porte sur les éléments de mission complémentaires en phase d'études de conception et de contractualisation.
Elle comprend la réalisation des missions suivantes :

- **Mission 7-A OPC**: Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) en phase d'études AVP
- **Mission 7-B OPC =** Ordonnancement, Pilotage et Coordination en phase d'études PRO et de contractualisation DCE/ACT
- **Mission 8-A REGL** = Réalisation des dossiers requis au titre des procédures réglementaires et d'assistance aux procédures réglementaires en phase d'études AVP
- **Mission 8-B REGL** = Réalisation des dossiers requis au titre des procédures réglementaires et d'assistance aux procédures réglementaires en phase d'études PRO et de contractualisation DCE/ACT
- **Mission 9-A GEO :** Etudes Géotechnique G2 en phase d'études AVP
- **Mission 9-B GEO :** Etudes Géotechnique G2 en phase d'études PRO et de contractualisation DCE/ACT
- **Mission 10-A RES** : Synthèse et coordination des réseaux concessionnaires en phase d'études AVP
- **Mission 10-B RES :** Synthèse et coordination des réseaux concessionnaires en phase d'études PRO et de contractualisation DCE/ACT

- **Mission 11-A GED :** Management de projet et Gestion documentaire en phases d'études AVP
- **Mission 11-B GED :** Management de projet et Gestion documentaire en phase d'études PRO et de contractualisation DCE/ACT
- **Mission 12-A COM :** Assistance à la concertation menée par la maîtrise d'ouvrage en phases d'études AVP
- **Mission 12-B COM :** Assistance à la concertation menée par la maîtrise d'ouvrage en phase d'études PRO et de contractualisation DCE/ACT

La **TRANCHE CONDITIONNELLE N°2 (TC2)** comprend :

- **Mission 13 DUP :** Réalisation du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)

La **TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 (TC3)** porte sur les éléments de mission de maîtrise d'œuvre témoin en phase études d'exécution et travaux.
Elle comprend la réalisation des missions suivantes :

- **Mission 4 VISA**: VISA des études d'exécution produites par les entreprises de travaux,
- **Mission 5 DET** : Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- **Mission 6 AOR**: Assistance aux opérations de réception AOR, comprenant la garantie de parfait achèvement

La **TRANCHE CONDITIONNELLE N°4 (TC4)** porte sur les éléments de mission complémentaires en phase d'études d'exécution et de travaux.
Elle comprend la réalisation des missions suivantes :

- **Mission 7C OPC** : Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) en phase travaux
- **Mission 8-C REGL** = Réalisation des dossiers requis au titre des procédures réglementaires et d'assistance aux procédures réglementaires en phase travaux
- **Mission 9-C GEO** = Etudes Géotechnique G4 en phase VISA
- **Mission 9-D / GEO** = Etudes Géotechnique G4 en phase DET
- **Mission 10-C / RES** = Synthèse et coordination des réseaux concessionnaires en phase travaux
- **Mission 11-C / GED** = Management de projet et Gestion documentaire en phase travaux
- **Mission 12-C / COM :** Assistance à la concertation menée par la maîtrise d'ouvrage en phase travaux

L'affermissement des tranches conditionnelles est décidé par ordre de service.
Aucune indemnité de dédit n'est prévue en cas de non-affermissement d'une ou de plusieurs tranche(s) conditionnelle(s).

L'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 est prévu en même temps que la notification de la tranche ferme.
De même, l'affermissement de la tranche conditionnelle n°4 est prévu en même temps que l'affermissement de la tranche conditionnelle n°3 si cette dernière est affermie.
Le délai d'affermissement de la tranche n°3 est de 2 mois maximum à compter du terme de la mission DCE/ACT.

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la fin du délai de parfait achèvement.

Mode d'exécution du marché :

Le démarrage des prestations est subordonné à l'émission d'un ordre de service du maître d'ouvrage postérieurement à la notification du marché.

Prix:

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, révisable.

Montant du marché :

Le prix global et forfaitaire se décompose :
- en prix forfaitaires définitifs pour les tranches conditionnelles n° 1, n° 2 et n° 4,
- en prix forfaitaires provisoires, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelles n°3.

Les modalités de fixation des prix forfaitaires définitifs pour la tranche ferme et la tranche conditionnelles n°3 sont fixées dans le CCAP.

Enveloppe financière affectée aux travaux - Coût d'ouvrage (Co) : 55 000 000 € valeur août 2015.

Estimations des montants du marché :

Montant de la tranche ferme : 1 551 000,00 € TTC
Montant de la tranche conditionnelle 1 : 339 000,00 € TTC
Montant de la tranche conditionnelle 2 : 78 000,00 € TTC
Montant de la tranche conditionnelle 3 (provisoire) : 1 650 000,00 € TTC
Montant de la tranche conditionnelle 4 : 54 000,00 € TTC

TOTAL des tranches : 3 672 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LA PROVENCE
et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres sont :

Prix : 50 %
Valeur technique : 50 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 novembre 2015, a décidé d'attribuer sur avis du jury réuni le 16/11/2015, le marché n°2015M083 au groupement INGEROP CONSEIL INGENIERIE /HORIZON CONSEIL/ GAUTHIER CONQUET/ GINGER CE BTP pour un montant comprenant la rémunération de la maîtrise d'œuvre complète relative au projet de BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix, pour un montant, tranches conditionnelles comprises, de 3 298 974 € TTC, sachant que le montant de la rémunération définitive sera fonction des tranches effectivement affermies.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 160, 168-III-2° et 74.III.4.b ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU l'avis du jury en date 16/11/2015 ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M083 de maîtrise d'œuvre complète relative au projet de BHNS ligne B de la Communauté du Pays d'Aix, attribué au groupement INGEROP CONSEIL INGENIERIE /HORIZON CONSEIL/ GAUTHIER CONQUET/ GINGER CE BTP pour un montant comprenant la tranche ferme et les quatre tranches conditionnelles de 3 298 974 € TTC, sachant que le montant de la rémunération définitive sera fonction de l'affermissement effectif de l'ensemble des tranches ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées : budget annexe nature 2031 « Transports publics urbains » qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B572

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de BHNS Ligne B de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M083)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI